



**ARRETE PORTANT COMPOSITION
DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL**

(Arrêté n° 23-20)

Le Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la Fonction Publique,

VU le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux Comités Sociaux Territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

VU le résultat des élections professionnelles du 8 décembre 2022,

VU la délibération du Conseil Municipal n°14555 du 25 mai 2022, fixant le nombre de représentants du personnel au CST et FSSSCT, soit 6 titulaires et 6 suppléants au CST,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal a décidé de maintenir en nombre égal les représentants des collectivités territoriales et les représentants du personnel au sein du Comité Social Territorial,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de désigner, parmi les membres de l'organe délibérant et les agents de la collectivité, les représentants de la collectivité relevant du Comité Social Territorial,

ARRETE

ARTICLE 1 – Sont désignés en tant que représentants de la collectivité, pour siéger au sein du Comité Social Territorial placé auprès de la collectivité de Sainte Geneviève des Bois :

Représentants titulaires de la collectivité	Représentants suppléants de la collectivité
Monsieur Frédéric PETITTA Madame Nathalie VASSEUR Monsieur Norman PANTER Monsieur Philippe DECOMBLE Madame Marie-Dominique CRIBIER Madame Maria DE JESUS CARLOS	Madame Michelle BOUCHON Madame Danièle GARCIA Monsieur Mohamed ZAOUÏ Monsieur Marc ESNAULT Monsieur Brahim OUAREM Monsieur Jacques BOULANGER

ARTICLE 2 – Ont été élus en tant que représentants du personnel pour siéger au sein du Comité Social Territorial placé auprès de la collectivité de Sainte Geneviève des Bois :

Représentants titulaires du personnel	Représentants suppléants du personnel
Madame Maryse JACQUEMIN (CGT) Madame Hayet HIDRI (CGT) Madame Mélissa LEROUX (CGT) Monsieur Mohamed ZOBIRI-AMRANI (CGT)	Madame Céline GUYOT (CGT) Madame Laura SCHULER (CGT) Madame Martine GUARRAS (CGT) Madame Karine MANEZ (CGT)
Monsieur Olivier GALANTINE (SUD)	Madame Lise MICAN (SUD)
Madame Isabelle JAROSSAY (SAGE)	Monsieur Jean-Claude FERNANDES (SAGE)

ARTICLE 3 - La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté transmis au Représentant de l'Etat,

Sainte-Geneviève-des-Bois, le 24/01/2023

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Vice-Président de



Accusé de réception en préfecture
091-219105491-20230124-RH20230100070-AR
Date de télétransmission : 26/01/2023
Date de réception préfecture : 26/01/2023